

## VOUS HABITEZ EN SAVOIE : AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES

### La CAF 73

En fonction du quotient familial, la CAF envoie automatiquement aux ayants droit, courant février, une notification pour chacun des enfants. Ce document est à présenter lors de l'inscription et la valeur sera déduite de votre facture.

### D'autres organismes favorisent le départ en colonie :

- Votre comité d'entreprise, n'hésitez pas à vous renseigner !
- Le service social de votre administration si vous êtes fonctionnaire.
- Certaines mutuelles.

### Les réductions FOL

Réduction pour plusieurs enfants inscrits issus de la même fratrie : La FOL accorde une remise sur prix de séjour (sans transport) de 5 % pour le 2ème enfant inscrit et les suivants.

### Les règlements échelonnés

Parce que les vacances ont un coût et que les budgets des familles sont de plus en plus serrés, la FOL offre des facilités de paiement en échelonnant les règlements sans frais.

Plus l'inscription a lieu tôt, plus les règlements peuvent être étalés, pensez-y!

### Les mairies et Conseils généraux de Savoie

La plupart des municipalités et conseils généraux, via leurs services sociaux, proposent des aides journalières. Le montant et les conditions d'attribution de ces aides étant fixés localement, renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre conseil général.

### Bourses JPA

Les bourses JPA sont accordées sur dossier aux élèves de l'enseignement public dont les parents disposent de faibles revenus.

Pour en bénéficier, retirez un dossier auprès du chef d'établissement où est scolarisé votre enfant ou renseignez-vous auprès de votre délégation départementale JPA.

### Agence nationale pour le chèque-vacances

Vos chèques-vacances papiers peuvent être utilisés en règlement partiel du solde de tous les séjours. La FOL Savoie n'est pas équipé pour prendre les e-ancv.